

28. SÉCURITÉ : MEURTRES DÉCLARÉS

Le nombre d'homicides volontaires par habitant est un indicateur du degré de sécurité d'une région. Contrairement à d'autres indicateurs de la sécurité comme le nombre de délits déclarés contre les biens, le nombre de meurtres déclarés n'est pas fonction de la propension du public à porter plainte. Il se prête donc mieux aux comparaisons internationales.

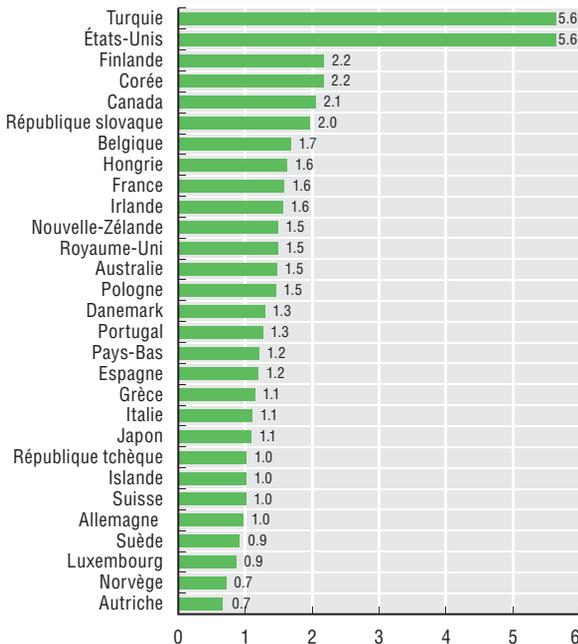
La Turquie et les États-Unis étaient les pays qui avaient le taux de meurtres le plus élevé en 2005 (5.6 meurtres pour 100 000 habitants dans les deux cas) (graphique 28.1). À l'opposé, l'Autriche et la Norvège avaient les taux de meurtres les plus bas (moins de 0.7 meurtre pour 100 000 habitants).

En France, en Australie, aux États-Unis et en Italie, les taux d'homicides volontaires accusent la plus forte variation régionale autour de la moyenne nationale (graphique 28.2). Dans tous ces pays, cela est dû à une seule région qui affiche un taux de meurtres très élevé : la Corse (France), avec un taux plus de six fois supérieur à la moyenne nationale, Northern Territory (Australie) et Washington D.C. (États-Unis) (environ 4 fois la moyenne nationale), et la Calabria (Italie). L'Espagne, la Suède, la Norvège, la Finlande et le Japon possèdent eux aussi une région à part où le taux de meurtres est supérieur à la moyenne nationale.

La Nouvelle-Zélande, le Portugal et l'Irlande enregistrent de faibles variations régionales du nombre de meurtres par habitant. Enfin, plusieurs pays comptaient au moins une région sans homicide volontaire en 2005 : l'Italie (Valle d'Aosta), l'Espagne (Melilla), Canada (l'île du Prince-Édouard) et les territoires du Nord-Ouest), et la Finlande (Åland).

28.1 Nombre de meurtres pour 100 000 habitants, 2005

En 2005, la Turquie et les États-Unis avaient le taux de meurtres le plus élevé de tous les pays de l'OCDE.



Définition

Le meurtre est l'action de donner la mort illégalement et intentionnellement, encore appelée homicide volontaire. Le taux de meurtres est le nombre de meurtres pour 100 000 habitants. Les meurtres sont les meurtres signalés à la police.

Source

OCDE, base de données régionales, <http://dotstat/wbos/>, Statistiques régionales.

Annexe B : Sources et description des données.

Données nationales : ONU, Neuvième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et Eurostat.

Années de référence et niveau territorial

2005; TL2

Royaume-Uni : 2004.

Pas de données régionales disponibles pour la Belgique, l'Allemagne, la Corée et l'Islande.

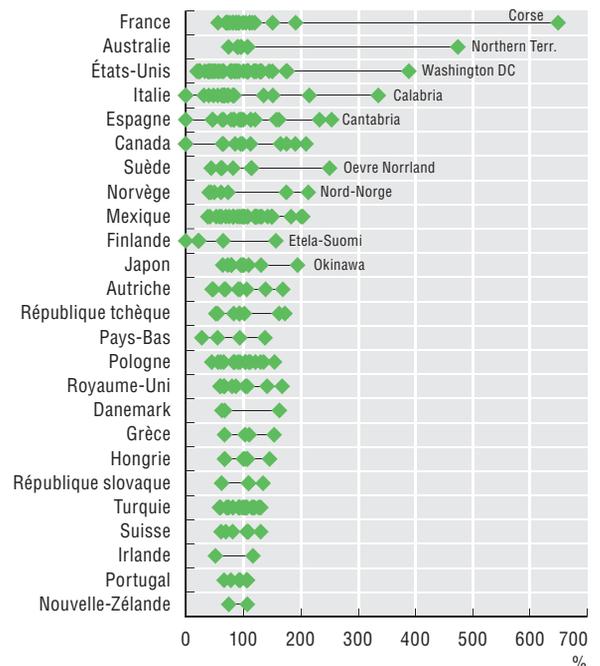
Notes des graphiques

Graphique 28.1 : France et Corée : 2004.

Graphique 28.2 : Royaume-Uni : 2004. Pourcentage de la moyenne nationale (moyenne nationale = 100).

28.2 Fourchette de variation des taux de meurtres pour 100 000 habitants entre régions de niveau TL2, 2005

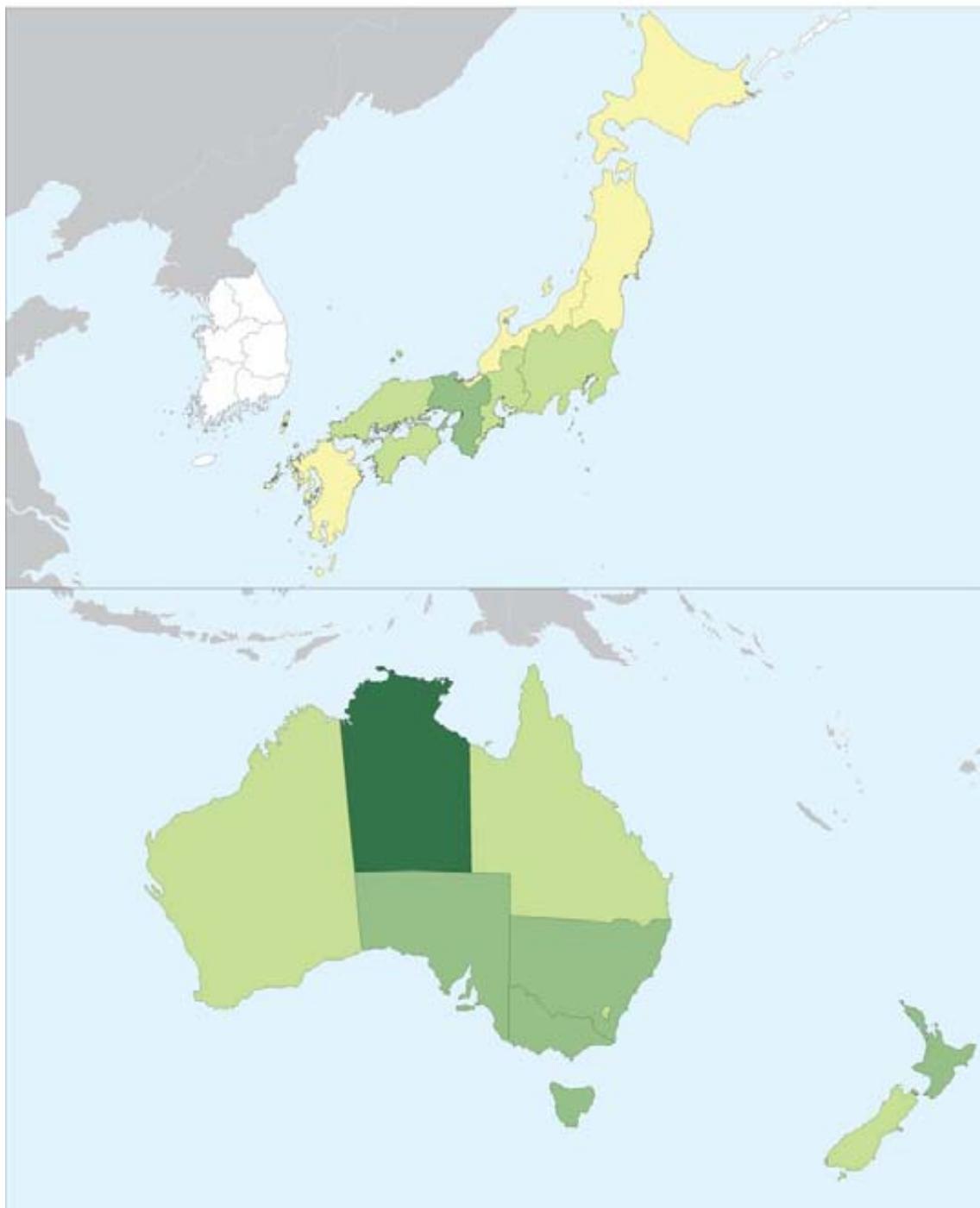
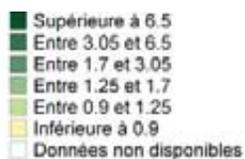
La France et l'Australie affichent les plus fortes variations régionales du taux de meurtre.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/552075418617>

28.3 Nombre de meurtres pour 100 000 habitants : Asie et Océanie

Régions de niveau TL2, 2005



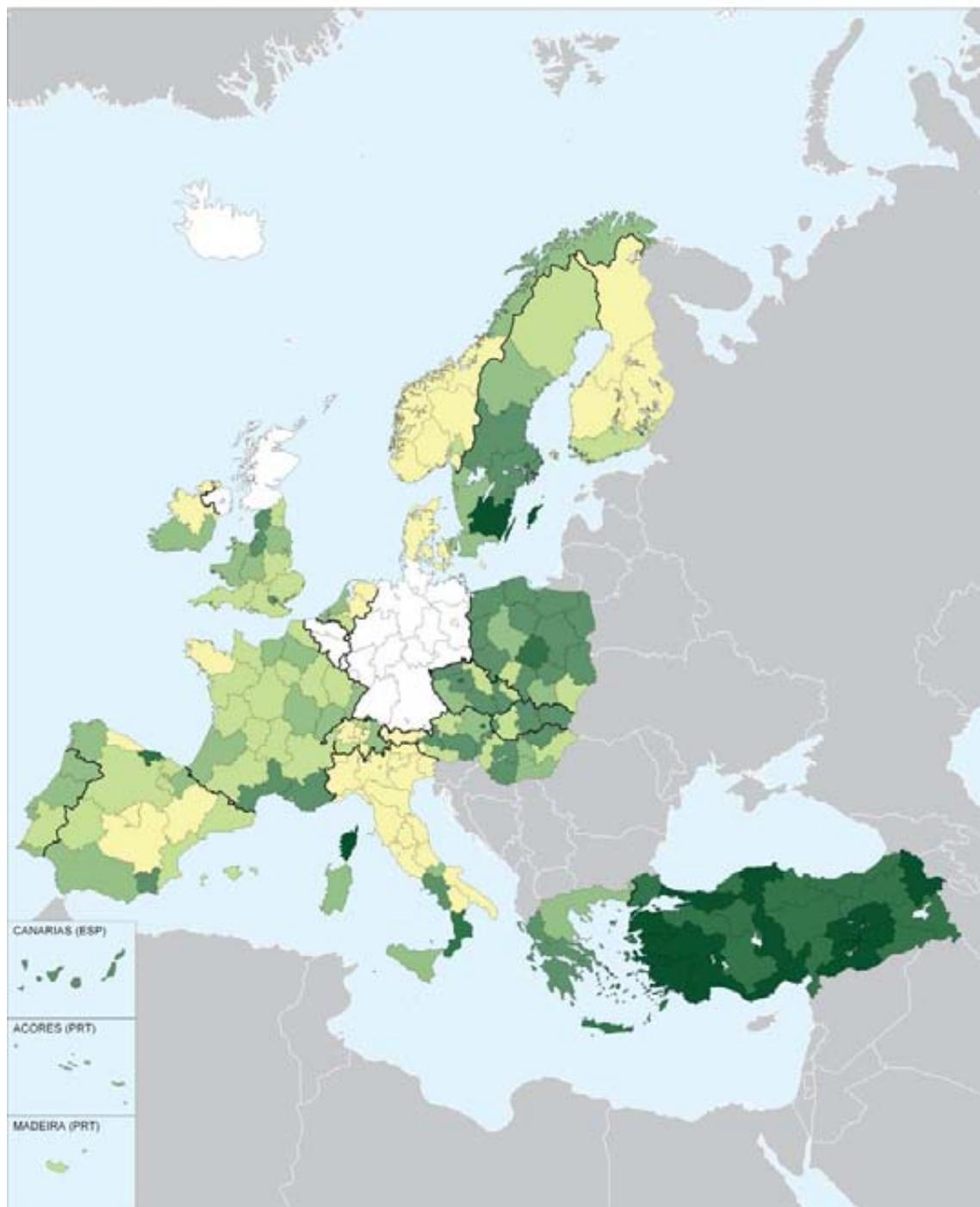
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552868630501>

28. SÉCURITÉ : MEURTRES DÉCLARÉS

28.4 Nombre de meurtres pour 100 000 habitants : Europe

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 6.5
- Entre 3.05 et 6.5
- Entre 1.7 et 3.05
- Entre 1.25 et 1.7
- Entre 0.9 et 1.25
- Inférieure à 0.9
- Données non disponibles

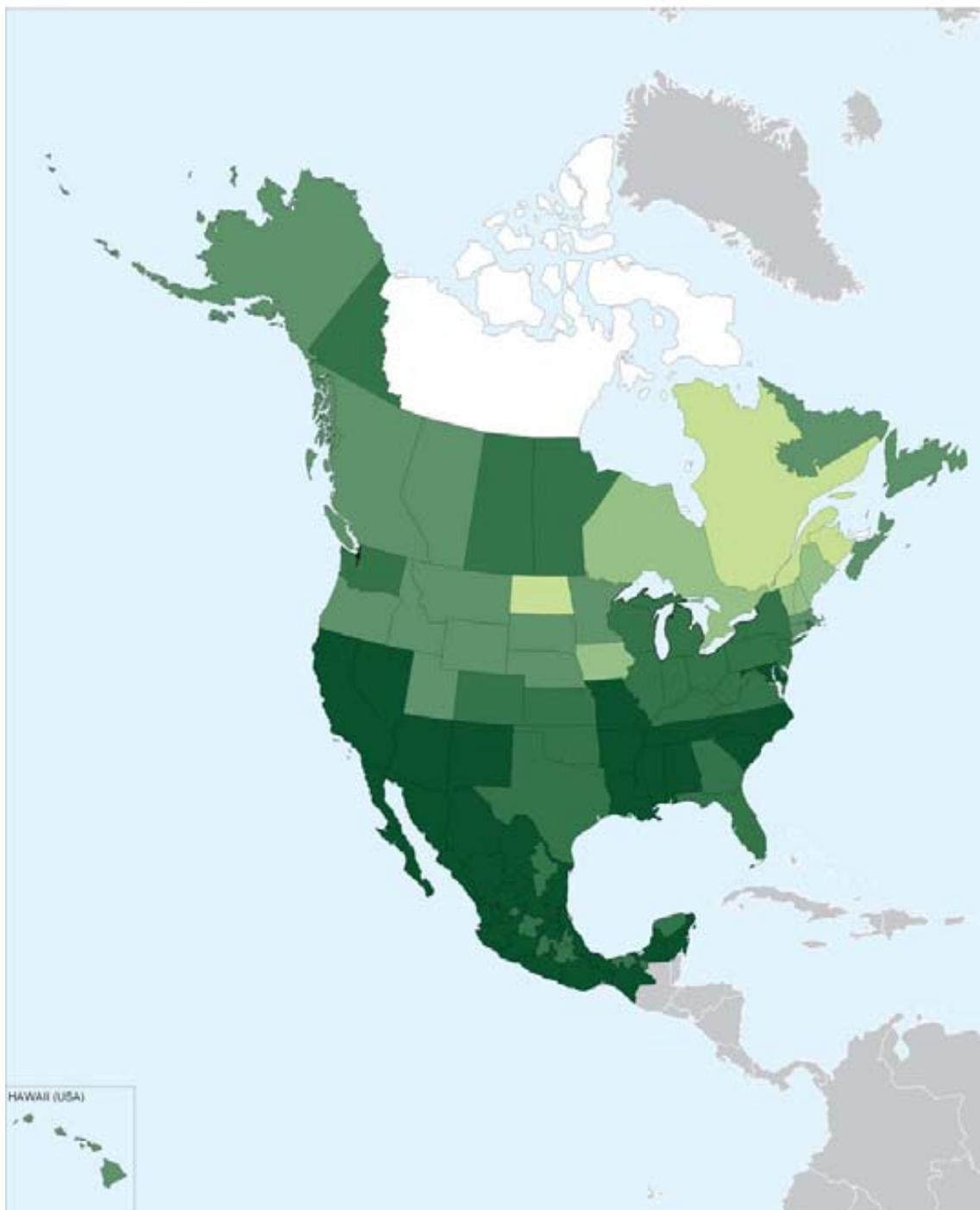


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552868630501>

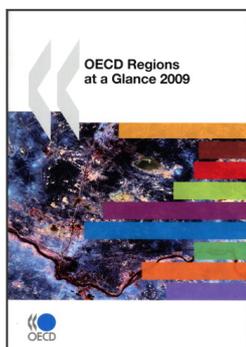
28.5 Nombre de meurtres pour 100 000 habitants : Amérique du Nord

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 6.5
- Entre 3.05 et 6.5
- Entre 1.7 et 3.05
- Entre 1.25 et 1.7
- Entre 0.9 et 1.25
- Inférieure à 0.9
- Données non disponibles



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552868630501>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Sécurité : meurtres déclarés », dans *OECD Regions at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.